



CODE DE CONDUITE

JOUEURS | PARENTS | ENTRAINEURS

***POUR UN ENVIRONNEMENT SPORTIF
AGRÉABLE ET POSITIF!***

LA GRANDE FAMILLE DU CSR
SAINT-CONSTANT | SAINTE-CATHERINE
DELSON | SAINT-PHILIPPE | SAINT-RÉMI



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Club de soccer Roussillon est un organisme sans but lucratif fondé en 2004. Le **CSR** s'est donné pour mission de promouvoir et développer le soccer sur l'ensemble de son territoire en offrant à tous ses joueurs, un environnement agréable et des conditions favorables afin qu'ils vivent une expérience valorisante en atteignant leur plein potentiel.

NOTRE VISION

Notre club est déterminé à s'établir comme une référence dans le domaine du soccer en assurant un développement optimal de ses membres dans un cadre en constante évolution. Le CSR soutient l'égalité des chances, interdit les pratiques discriminatoires et s'engage à offrir un environnement dans lequel tous les individus sont traités avec respect.

NOS VALEURS



FIERTÉ

Nous voulons promouvoir le sentiment d'appartenance, la fierté de faire partie du Club de Soccer du Roussillon. Cependant, la fierté, cela se mérite et se cultive! Des réalisations personnelles et collectives vécues au sein du club contribuent à nous rassembler.



RIGUEUR

Nos membres devront être rigoureux et constants en ayant le le souci du détail dans tous les niveaux d'activités. On parle ici de grande exactitude, rien n'est laissé au hasard, on tend vers la perfection. Le défi est grand, mais stimulant.



RESPECT

Le respect des membres c'est bien, mais le respect entre tous les membres c'est mieux et c'est ce que l'on souhaite. Le respect c'est large et habituellement, plus on en donne plus on en reçoit. Être respectueux dans toutes nos actions, avec tous nos partenaires et nos adversaires. Dans une association sportive comme la nôtre, où chacun est libre de s'inscrire ou non, la notion de respect prend encore plus de signification.

*Le genre masculin n'est qu'utilisé afin d'alléger le texte.



CODE DE CONDUITE

JOUEURS | PARENTS | ENTRAINEURS

DÉFINITION

C'est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une organisation et qui sont basés sur des principes et des valeurs morales auxquels s'identifient et se rallient tous les membres. L'ensemble de ces règles et devoirs viennent encadrer la conduite et les rapports entre les membres. À cet égard, le Code de conduite du CSR, en plus de donner une ligne de conduite claire à ses membres, peut être utile lorsque surviennent certaines problématiques.

APPLICATION

Ce code de conduite s'adresse à tous les membres du CSR (joueurs, parents, entraîneurs, adjoints et gérants) quels que soient leur statut ou leur ancienneté à l'intérieur de l'organisation. Chaque membre s'engage, lors de son adhésion à l'organisation ou lors de son embauche, à y adhérer et à le respecter.

DROITS

- Être traité avec dignité et respect et ne pas être discriminé pour aucune raison que ce soit
- Pratiquer son travail/son sport dans un environnement sécuritaire et valorisant
- Pouvoir s'acquitter de son rôle dans la confiance et le plaisir
- Pour le joueur : se voir offrir un temps de jeu équitable et des chances égales de se faire valoir.

OBLIGATIONS

- Respecter les règlements du club et du sport
- Porter les couleurs du CSR avec fierté en étant conscient que je représente l'image du club
- Remplir et signer annuellement, le formulaire d'engagement pertinent à mon statut
- Pour les membres du personnel d'équipe : remplir annuellement, le formulaire de filtration policière.



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT CODE DE CONDUITE DU JOUEUR

Reconnaisant que :

Le sport possède un formidable potentiel comme contribution à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne. Le bien-être et l'épanouissement constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportives.

À titre de joueur, je m'engage à :

- Participer, dans la mesure du possible, à tous les matchs et pratiques de mon équipe.
- Respecter mes engagements envers mon équipe en fournissant les efforts nécessaires et en étant punctuel à l'heure d'arrivée fixée par le personnel de l'équipe, pour les matchs et pratiques.
- Aviser le personnel de l'équipe **au moins 48 heures à l'avance**, de toute absence à une pratique, à un match, à un tournoi ou à toute autre activité de mon équipe.
- Porter l'équipement requis et l'uniforme fourni par le CSR, durant les pratiques* et les matchs.
Si je porte des lunettes correctrices, se référer au mémo du CSR en page 7.
** Pour certaines catégories, l'uniforme n'est pas requis lors des pratiques. Référez-vous au personnel d'équipe pour plus de précision.*
- Respecter les règles du jeu, les règlements et le code de conduite du CSR.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou en trichant.
- Respecter les décisions des entraîneurs et des arbitres, sans critiquer ou remettre en doute leurs compétences ou leur honnêteté.
- Acquérir une compréhension, une appréciation et une connaissance fonctionnelle des règlements pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des arbitres.
- Demeurer attentif lors des matchs, aux consignes de l'entraîneur et être prêt à prendre ma place sur le terrain en tout temps.
- Demeurer modeste dans la victoire et digne dans la défaite.
- Adopter une conduite exempte de violence physique ou verbale et à toujours tenir un langage poli, courtois et dépourvu de toutes références haineuses sur l'origine, la couleur, la religion ou le handicap d'un individu.
- Respecter mes adversaires et leurs supporters et ne jamais les ridiculiser.
- Toujours me comporter avec civisme et respecter le bien d'autrui.
- Encourager et aider un coéquipier en difficulté.
- Être un exemple pour mes coéquipiers, par mon comportement, ma discipline, mes efforts et ma loyauté.

***Je m'engage à me conformer aux énoncés du Code de Conduite, à défaut de quoi,
je pourrai être sanctionné selon les règlements en vigueur :***

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

CODE DE CONDUITE DU PARENT DE JOUEUR(S)

Reconnaissant que :

Le sport possède un formidable potentiel comme contribution à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne. Le bien-être et l'épanouissement constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportives.

À titre de parent d'un joueur, je m'engage à :

- Faire en sorte qu'il participe, dans la mesure du possible, à tous les matchs et pratiques de son équipe.
- Faire en sorte qu'il soit ponctuel à l'heure d'arrivée fixée par le personnel de l'équipe, pour les matchs et les pratiques.
- Aviser le personnel de son équipe **au moins 48 heures à l'avance**, de toute absence à une pratique, à un match, à un tournoi ou à toute autre activité de son équipe.
- Lui procurer l'équipement requis et s'assurer qu'il porte l'uniforme fourni par le CSR, durant les pratiques* et les matchs. **Si le joueur porte des lunettes correctrices, se référer au mémo du CSR en page 7.**
** Pour certaines catégories, l'uniforme n'est pas requis lors des pratiques. Référez-vous au personnel d'équipe pour plus de précision.*
- Je respecte les entraîneurs et leur travail. Je reconnais aussi qu'ils sont les seuls habilités à diriger l'équipe.
- Respecter les décisions des arbitres, sans critiquer ou remettre en doute leurs compétences ou leur honnêteté. J'exige un comportement similaire de mon enfant.
- Acquérir une compréhension, une appréciation et une connaissance fonctionnelle des règlements pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des arbitres.
- Accepter et respecter les limites de chaque enfant sur le terrain. Je soulignerai l'effort plutôt que la victoire ou la performance, et ce, pour tous les joueurs, même ceux de l'équipe adverse.
- Encourager mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif, tout en reconnaissant ses limites et en ne projetant pas d'ambition démesurée sur lui.
- Demeurer modeste dans la victoire et digne dans la défaite. La victoire est un des plaisirs du sport certes, mais comme parent, je m'applique à dédramatiser la défaite et reconnaître les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
- Ne pas tolérer ni encourager la violence physique ou psychologique. Je supporterai tous les efforts faits pour éliminer les abus verbaux et physiques de tout événement sportif.
- Inculquer à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté. Je le responsabilise à respecter les règlements, les règles de jeu ainsi que le code de conduite du CSR.
- Adopter une conduite exempte de violence physique ou verbale et à toujours tenir un langage poli, courtois et dépourvu de toutes références haineuses sur l'origine, la couleur, la religion ou le handicap d'un individu.
- Toujours me comporter avec civisme et respect envers tous, lors de tout événement impliquant l'équipe de mon enfant.
- Reconnaître que le soccer est un sport collectif, de ce fait, je valoriserai le jeu d'équipe plutôt que les jeux individuels.

Je m'engage à me conformer aux énoncés du Code de Conduite, à défaut de quoi, je pourrai être sanctionné selon les règlements en vigueur :

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____



FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

CODE DE CONDUITE DU PERSONNEL D'ÉQUIPE

(entraîneur, adjoint, gérant, etc).

Reconnaissant que :

Le sport possède un formidable potentiel comme contribution à la santé, à l'équilibre et au développement de la personne. Le bien-être et l'épanouissement constituent une priorité située bien au-delà de la performance et de la victoire sportives.

À titre de membre du personnel d'équipe, je m'engage à :

- Participer, dans la mesure du possible, à tous les matchs et pratiques de l'équipe sous ma responsabilité.
- Montrer l'exemple en étant punctuel à l'heure d'arrivée fixée, pour les matchs et les pratiques.
- Aviser les autres membres du personnel d'équipe **dans les plus brefs délais**, de toute absence à une pratique, à un match, à un tournoi ou à toute autre activité de son équipe.
- S'assurer que les joueurs portent l'équipement requis et l'uniforme fourni par le CSR. **Porter une attention particulière aux lunettes correctrices.** Se référer au mémo du CSR en page 7.
- Être un modèle pour les joueurs, en adoptant un comportement exemplaire, courtois, franc et honnête.
- Accepter et respecter les limites de chaque joueur sur le terrain. Je m'assure de maintenir leur santé physique et psychologique et de ne pas la mettre en danger.
- Inculquer aux joueurs des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté. Je les incite à respecter les règlements, les règles de jeu ainsi que le code de conduite du CSR.
- Respecter les décisions des arbitres, sans critiquer ou remettre en doute leurs compétences ou leur honnêteté. J'exige un comportement similaire des joueurs de mon équipe.
- Acquérir une compréhension, une appréciation et une connaissance fonctionnelle des règlements pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des arbitres.
- Acquérir et développer les connaissances et les compétences nécessaires pour contribuer au développement du plein potentiel de tous les joueurs sous ma responsabilité.
- Accepter et respecter les limites de chaque enfant sur le terrain. Je soulignerai l'effort plutôt que la victoire ou la performance, et ce, pour tous les joueurs, même ceux de l'équipe adverse.
- Demeurer modeste dans la victoire et digne dans la défaite. La victoire est un des plaisirs du sport certes, mais en tant que membre du personnel d'équipe, je m'applique à dédramatiser la défaite et reconnaître les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage.
- Ne jamais tolérer ni encourager la violence physique ou psychologique. Je supporterai tous les efforts faits pour éliminer les abus verbaux et physiques de tout événement sportif.
- Adopter une conduite exempte de violence physique ou verbale et à toujours tenir un langage poli, courtois et dépourvu de toutes références haineuses sur l'origine, la couleur, la religion ou le handicap d'un individu.
- Toujours me comporter avec civisme et respect envers tous, lors de tout événement impliquant mon équipe ou tout autre événement du Club de soccer Roussillon.
- Reconnaître que le soccer est un sport collectif, de ce fait, je valoriserai le jeu d'équipe plutôt que les jeux individuels.

Je m'engage à me conformer aux énoncés du Code de Conduite, à défaut de quoi, je pourrai être sanctionné selon les règlements en vigueur :

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____



Mémo sur la loi FIFA #4

SPÉCIFICATION SUR LE PORT DES LUNETTES

Depuis plusieurs années, les directives émises par la Fédération de Soccer du Québec concernant l'application de la loi #4 de la FIFA et, plus spécifiquement, le port des lunettes, l'ARSRS interdit aux joueurs et arbitres de porter des lunettes de vision non sportives lorsqu'ils prennent part à des activités de soccer. Ceci s'applique tant au niveau des ligues compétitives que récréatives.

Voici donc les options qui s'offrent aux joueurs et arbitres :

1- Utilisation d'un protecteur de recouvrement (autorisé pour les U4 à U12 seulement)

Le protecteur de recouvrement est une lunette conçue pour être portée par-dessus la monture personnelle non sportive.

Point de vente : Magasin de sport / Magasin d'équipement de sécurité.

Prix de vente : à partir de 10\$ environ.

Critères d'acceptabilité :

- Le protecteur de recouvrement ne doit pas comporter de pièces métalliques susceptibles de blesser l'utilisateur ou les autres joueurs.
- Le protecteur de recouvrement doit recouvrir l'ensemble des pièces de la monture personnelle de l'utilisateur.
- Le protecteur de recouvrement doit être fixé à la tête de l'utilisateur à l'aide d'une bande élastique (ou autre).

2- Utilisation d'une lunette sportive

La lunette sportive est une monture protectrice normée incorporant des verres correcteurs selon la prescription de l'utilisateur.

Point de vente : Professionnel de la vision (optométriste ou opticien)

Prix de vente : à partir de 150\$ environ



Critères d'acceptabilité :

La lunette sportive doit être normée et afficher un logo démontrant l'accréditation à la norme «ASTM F803».

3- Porter des verres de contacts

Bien que les 3 options seront désormais acceptées, la FSQ, de concert avec l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, vous suggère de garder en tête qu'un protecteur de recouvrement peut être inconfortable à cause du poids, de l'ajustement plus difficile et de la baisse possible de la qualité de vision.

Ainsi, l'École d'optométrie recommande davantage les verres de contacts ou une monture normée étant donné l'ajustement plus facile, le niveau de confort accru et la qualité de vision supérieure.

L'éducateur ou éducatrice a la responsabilité de s'assurer que tout joueur ou joueuse concerné(e), porte bien des lunettes appropriées et certifiées, tant pour les entraînements que pour les matchs.

Directives pour les ligues LSEQ, LIZ2, LSRRS, Inter-Villes, Sénior et Soccer-Moms & Dads (U13 et +) :

Tout comme lors des années précédentes, le port des lunettes de vision non sportives ne sera pas toléré au niveau de ces ligues. **Seules les lunettes de vision sportives seront tolérées.**

Directives pour les ligues CDC (U9 à U12) :

Pour des raisons évidentes de sécurité, le CSR demande à ses membres de respecter les directives émises par la FSQ et l'ARSRS, tant en match que durant les entraînements. **Nos arbitres appliqueront la directive de la même façon que dans les ligues compétitives : un joueur avec lunettes non réglementaires ne pourra prendre part à aucun match.**

Directives pour les ligues Micro-Soccer (U4 à U8) :

Micro-Soccer : Dès qu'un joueur sera vu avec des lunettes non conformes, il lui sera demandé de sortir du terrain et le parent sera rencontré pour discuter du problème.

N'oubliez pas que le non-respect de ces directives entraînera l'annulation de la couverture d'assurance-accident fournie par la FSQ. Le cas échéant, aucune compensation financière ne sera accordée pour la période d'inactivité afin de se conformer à la règle, ni pour la durée de la convalescence ou perte de revenu.

Comme il y a un risque évident de blessures et de poursuites, le CSR ne tolérera aucune infraction à ce règlement.